

## Honoraires au 1<sup>er</sup> février 2017

\*\*\*\*\*

Pour les ventes dont le montant est inférieur à 20.000 €uros, les HONORAIRES ne pourront être inférieurs à 2.000 €uros T.T.C.

de 20.001 € à 50.000 €	→ 10 % TTC
de 50.001 € à 80.000 €	→ 9 % TTC
de 80.001 € à 120.000 €	→ 8 % TTC
de 120.001 € à 150.000 €	→ 7 % TTC
de 150.001 € à 200.000 €	→ 6 % TTC
de 200.001 € à 250.000 €	→ 5 % TTC
de 250.001 € à 450.000 €	→ 4 % TTC
au-delà de 450.000 €	→ 3 % TTC

### Autres ventes

Fonds de Commerce, Cession de Droit de Bail, Parts Sociales, Terrains, Bâtiments Industriels ou Commerciaux, Domaines Agricoles = 10 % TTC

Les prix s'entendent COMMISSION COMPRISE à la charge du vendeur

Avis de valeur : 200 € TTC

*Carte professionnelle n° 10T73  
délivrée par la Préfecture du Gard  
RCP : GROUPAMA Contrat n° 500158780001  
Caution : C.E.G.C. Contrat n° 20671TRA111*